

14 février 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

PENAUILLE POLYSERVICES

(Eurolist)

Par courrier du 14 février 2006, reçu ce jour, la société Financière de l'Echiquier (17, avenue Georges V, 75008 Paris) agissant pour le compte des FCP dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 février 2006, par suite d'une cession d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PENAUILLE POLYSERVICES et détenir par le biais desdits fonds, 1 792 000 actions PENAUILLE POLYSERVICES représentant autant de droits de vote, soit 4,70% du capital et des droits de vote de cette société¹.

¹ Sur la base d'un capital composé de 38 097 718 actions représentant 38 117 202 droits de vote.